

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 juillet 2009

Conseillers Municipaux absents excusés : DELCROS Dominique, MONTEIL Thierry, PERRET Jean-Bernard.

Secrétaire de séance : ROUJON Sylviane

Président de séance : RAYMOND André

Monsieur Le Maire ouvre la séance, remercie les Conseillers Municipaux présents et souhaite la bienvenue à Monsieur AMBERGNY Christian, Trésorier à la perception de Marvejols.

La parole est donnée à Monsieur AMBERGNY, venu exposer la situation financière de la commune, à la clôture de l'exercice 2008, et explique le fonctionnement des finances de notre collectivité aux Conseillers Municipaux.

Cet exposé qui résume parfaitement les finances de notre commune a été présenté sous forme de tableaux comparatifs avec d'autres communes de même importance du département ou de la région. La conclusion laisse apparaître une bonne situation financière de Palhers. Tous les voyants sont aux verts ; une fiscalité bien inférieure aux moyennes des communes de même importance ; des charges de fonctionnement contenues ; une dette très faible (1 seul prêt A.E.P. Brugers) et une capacité d'autofinancement très intéressante. Il convient cependant de rester prudent en matière d'investissement compte tenu de la taille de notre budget.

Dans un cadre de rationalisation et de rééquilibrage en matière de carte communale, il a été décidé de dissoudre le Syndicat Primaire Intercommunal d'Electrification de Palhers -Barjac et une adhésion directe de la commune au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipelement pour la compétence Electrification.

Les délégués de la commune au sein du S.D.E.E. sont : MONTY DANIEL et PERRET Jean-Bernard.

L'Emergence de la nouvelle grippe A/H1/N1, a mis en évidence la nécessité de préparer une réponse efficace à une pandémie qui s'annonce dans notre pays, et il convient de mettre en œuvre certaines mesures pour préparer la gestion d'une crise sanitaire.

Il a été demandé de désigner un correspondant pandémie grippale pour la commune au sein du Conseil Municipal. Ce correspondant est Madame GLEIZE Madeleine suppléé par Monsieur PERRET Jean-Bernard.

Pour renforcer un partenariat qui a été signé entre la Préfecture de la Lozère et l'Association des Maires en matière de lutte contre l'Insécurité Routière, il a été demandé à toutes communes de nommer un Conseiller Municipal « Correspondant Sécurité Routière ». Il a été décidé de nommer à ce poste : Madame ROUJON Sylviane.

Pour adhérer à la structure « Pays Du Gévaudan », la Communauté de Communes du Gévaudan doit adapter ses statuts, en prenant la compétence : »Participation à la mise en œuvre de la politique du Pays ».

La Commune de Palhers émet un avis favorable à ce changement de statut.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 19H45.
